

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 novembre 2025

N° CM17112025-02
NB/LG

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM. BEAUFFRETON ; Mme M. RANGEARD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD
Mme I. BROSSET
Mme M. LERAY
M N. RIPAULT
M E. RABILLER
M M. PRAUD
M. K. SERIN

Procuration à
"
"
"
"
"
"

Mme M. DEVANNE
M. A. GUILLOTEAU
Mme A. RABILLER
M P. BOUSSEAU
Mme L. VILLATEAU
M J. BALLAY
M. D. DOLE

Secrétaire : M. N. GODET

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°4 – AJUSTEMENT DES CREDITS DE PERSONNEL

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-6,

VU les décisions n° SG/2025-001 du 6 mai 2025 et SG/2025-002 du 13 mai 2025 relatives à des virements de crédits,

VU la décision n° SG/2025-003 du 5 novembre 2025, relative à des virements de crédits,

CONSIDERANT le suivi de l'exécution budgétaire 2025, faisant apparaître la nécessité de procéder à un ajustement des crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

CONSIDERANT l'insuffisance des crédits actuellement ouverts à l'article 6218 – Autre personnel pour faire face aux dépenses de rémunération liées au remplacement des agents en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'exercice.

CONSIDERANT la recette exceptionnelle à l'article 6419 – Autres charges de personnel, correspondant à un remboursement dans le cadre de la prise en charge d'un agent en arrêt maladie.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le



ID : 085-218501823-20251117-CM17112025_02-DE

CONSIDERANT la proposition de procéder à une ouverture de crédits supplémentaires dépenses et recettes de fonctionnement, selon le détail suivant :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement – Dépenses	012	6218	Autre personnel	+ 30 000 €
Fonctionnement – Recettes	013	6419	Atténuation de charges	+ 30 000 €

Le Conseil Municipal, décide :

- D'APPROUVER la décision modificative n°4 du budget principal 2025 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Noël GODET

Secrétaire de séance